

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20200716_26 du 16 juillet 2020

Service de la Vie Associative

L'an deux mille vingt , le seize juillet, à 18 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 10 juillet 2020, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Anne-France ARGANS.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 24

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 11

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

Clotilde POUZERGUE - David GUILLEMAN - Patricia VALLON DAUVERGNE - Anne PASTUREL - Christine CHALAND - Anne-France ARGANS - Georges TRANCHARD - Christiane PLASSARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Louis CLAUDE - Pierre LAFORETS - Tassadit BELLABAS - Bertrand SEGRETAIN - Frédéric HYVERNAT - Cédric BARBIERO - Solange MARTELLACCI - Anaëlle CAILLET - Claire BELLISSEN - Michel BAARSCH - Alexandre HEBERT - Joëlle SECHAUD - Jean-Charles KOHLHAAS - Bertrand MANTELET - Nadine BADR-VOVELLE

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Clément DELORME pouvoir à Jean-Louis CLAUDE

Louis PROTON pouvoir à Bertrand SEGRETAIN

Christian AMBARD pouvoir à Anne-France ARGANS

Sandrine GUILLEMIN pouvoir à Frédéric HYVERNAT

Philippe SOUCHON pouvoir à Patricia VALLON DAUVERGNE

Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Christiane PLASSARD

Philippe LOCATELLI pouvoir à Solange MARTELLACCI

Laurence DUCHAMP pouvoir à David GUILLEMAN

Sandrine HALLONET-VAISMAN pouvoir à Pierre LAFORETS

Paul SACHOT pouvoir à Chantal TURCANO-DUROUSSET

Benjamin GIRON pouvoir à Jean-Charles KOHLHAAS

Objet : Subventions inférieures à 23 000 € apportées par la Commune pour l'année 2020

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'examen du rapport :
 A reçu un avis favorable en Commission Générale du 08/07/2020

Vu le rapport par lequel Madame le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

La commune d'Oullins décide de maintenir son effort au bénéfice de la vie associative et propose d'attribuer les subventions suivantes :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES AU TITRE DE L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE POUR L'EXERCICE 2020 (article 6574)			
Nomenclature fonctionnelle		Association	Montant de la subvention versée
Fonction 0 - Services généraux des administrations publiques locales	025 - Aides aux associations (divers)	Amicale des Retraités de la Mairie d'Oullins	6 000 €
		Les Gones de la Traille de la Saulaie	530 €
		Les Jardiniers du Golf	320 €
		UFAC Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre	300 €
		Oullins Mali Aqua Viva	300 €
	03 - Justice	LYON Aide aux Victimes (LAVI)	1 500 €
	Sous-total fonction 0		8 950 €
Fonction 1 - Sécurité et salubrité publiques	114 - Autres services de protection civile	Section Oullinoise de Secourisme	3 000 €
	Sous-total fonction 1		3 000 €
Fonction 2 - Enseignement formation	213 - Classes regroupées	Centre de ressources Pédagogiques Lyon X	200 €
		Délégués départementaux de l'Education Nationale	125 €
		Interconseil FCPE	135 €
		Lire et faire lire	300 €
		M'Oullins à paroles	230 €
	Sous-total fonction 2		990 €
Fonction 3 - Culture	311 - Expression musicale, lyrique et Chorégraphique	Les Petits Chanteurs de Saint Thomas d'Aquin	400 €
	312 - Arts plastiques et autres activités artistiques	Entente des Peintres Oullinois	500 €
		Passions créatives au Golf	450 €
	33 - Action culturelle	Association Philatélique Oullinoise	300 €
		Association pour l'Histoire de la Ville d'Oullins	300 €

		U.A.I.C.F. Union Artistique et Intellectuelle des Cheminots Français	450 €
	Sous-total fonction 3		2 400 €
Fonction 4 - Sport et jeunesse	415 - Manifestations sportives	Badminton Club d'Oullins (BACO)	13 500 € *
		Boxing Club Oullinois (BCO)	1 500 €
		CAMO	500 €
		CASCOL Athlétisme	2 000 €
		CASCOL Boules	600 €
		CASCOL Gym	11 000 €
		CASCOL Judo Jujitsu	3 600 €
		CASCOL Natation	7 000 €
		CASCOL Pétanque	600 €
		CASCOL Rando	400 €
		CASCOL Tennis	2 500 €
		CISAG	18 000 € *
		CKLOM	900 €
		Escrime Ouest Lyonnais	1 350 €
		Etoile Cycliste Duquesne	400 €
		Gymnastique Volontaire	500 €
		La Trace	530 €
		Oullins Triathlon	1 000 €
		SGOSFF St Genis Oullins Ste Foy Féminin	4 000 €
		Tennis Club d'Oullins	10 800 € *
	422 – Autres activités pour les jeunes		
		Scouts et Guides de France Oullins La Mulatière	3 700 €
	Sous-total fonction 4		84 380 €
Fonction 5 - Interventions sociales et santé	512 - Actions de prévention sanitaire	Donneurs de Sang Bénévoles d'Oullins	270 €
	520 - Services communs	Amély accès aux droits	2 200 €
		MEDIAGORA	130 €
	521 - Services à caractère social pour handicapés et inadaptés	Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH)	200 €
	523 - Actions en faveur des personnes en difficulté	ASSEDA	1 500 €
		Foyer Notre-Dame des sans-abris – Les arbres de la solidarité	2 000 €
		Les Restaurants du Cœur Les Relais du Cœur du Rhône	4 000 €
		Secours catholique	950 €
		Secours populaire	1 300 €
	Sous-total fonction 5		12 550 €
Fonction 6 – Famille	61 - Services en faveur des personnes âgées	Cercle du Bel Age	540 €
		Club de l'Amitié	200 €
		Club UNRPA Oullins	500 €

	63 - Aides à la famille	Société d'Encouragement aux Ecoles Laïques d'Oullins (SEELO)	1 000 €
	Sous-total fonction 6		2 240 €
Fonction 8 - Aménagement et services urbains, environnement	833 - Préservation du milieu naturel	Groupe Mycologique et Naturaliste d'Oullins et Environs	850 €
	Sous-total fonction 8		850 €
Fonction 9 - Action économique	90 - Interventions économiques	Oullins Micro Informatique	1 350 €
		Association Formation Ingénierie – Plateforme linguistique	3 937 €
		Graines de sol Fonctionnement	11 000 €
		Graines de sol CITE LAB - Service d'Amorçage de projets	8 168 €
		OASIS- informatique et insertion professionnelle	6 000 €
	Sous-total fonction 9		30 455 €
		TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	145 815 €

Une décision attributive sera prise pour chaque association selon le modèle joint en annexe, à l'exception du Badminton Club d'Oullins (BACO), du CISAG et du Tennis Club d'Oullins. Pour ces trois structures, une convention d'objectifs sera établie. Les conventions sont annexées à la présente délibération.

(*) Le Badminton Club d'Oullins (BACO), le CISAG et le Tennis Club d'Oullins ont déjà perçu deux acomptes conformément à la délibération n°20191205_5 du Conseil municipal en date du 5 décembre 2019 relative à l'autorisation d'engagement des acomptes sur les subventions versés aux associations avant le vote du budget primitif 2020 et à la décision n°D20_051 en date du 17 avril 2020 ayant pour objet le versement d'acomptes sur subventions aux associations. Le montant indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au montant global voté pour l'année 2020. Le reste dû sera calculé en soustrayant les acomptes déjà versés.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE les montants des subventions accordées aux associations conformément au tableau ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement des subventions concernées pour un montant total de 118 125 € (cent dix-huit mille cent vingt-cinq euros). En effet, il faut déduire des 145 815 € (cent quarante-cinq mille huit cent quinze euros) définis dans le tableau ci-dessus les acomptes déjà versés au BADMINTON CLUB D'OULLINS (BACO), au CLUB INTERCOMMUNAL DES SPORTS ACROBATIQUES ET GYMNIQUES (CISAG) et au TENNIS CLUB D'OULLINS.

AUTORISE Madame le Maire à signer les décisions attributives et les conventions d'objectifs.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget 2020 au chapitre 65.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le



ID : 069-216901496-20200716-20200716_26-DE

Certifié exécutoire par :

Transmission en préfecture le / /

Affichage :

du / / au / /

Clotilde POUZERGUE

Maire

Conseillère métropolitaine

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS

L'an deux mille vingt , le seize juillet

Pour extrait certifié conforme,

Clotilde POUZERGUE

Maire

Conseillère métropolitaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).